

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

PRENEZ AVIS QUE le règlement suivant, adopté par le Conseil municipal de la Ville de Léry le 11 avril 2022, à reçu son certificat de conformité de la MRC Roussillon le 2 mai 2022; conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

- Règlement numéro 2022-499 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-451 de la ville de Léry, tel qu'amendé, de façon à modifier l'annexe « b » « grille des usages et normes », concernant certains usages, normes et rapports espace bâti/terrain des zones h01-77, h01-85, et h02-25 suite à l'acceptation des plans d'aménagement d'ensemble (PAE) sur les lots 5 140 663, 5 140 648 et 6 356 693

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'Hôtel de Ville, situé au 1, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Léry, aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 12^e jour du mois de septembre 2022.



Michel Morneau, MAP., Urb.
Directeur général